

★
★
★
LOISIRS

ACTIVITÉS AQUATIQUES



ACTIVITÉS AQUATIQUES

REMBOURSEMENT AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES

La Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval permet à ses résidents âgés de moins de 21 ans et aux personnes âgées de 50 ans et plus d'obtenir un remboursement de 50 % des frais supplémentaires exigés aux non-résidents pour une inscription à toute activité aquatique offerte à l'extérieur du territoire de Sainte-Brigitte-de-Laval. Pour que le remboursement soit valide, un reçu détaillé de l'activité ainsi que le formulaire de demande de remboursement aux activités aquatiques doivent être remis au Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval **avant le dernier cours de la l'activité aquatique de la session en cours à laquelle le participant est inscrit** par la poste au 414, avenue Sainte-Brigitte, Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0 ou encore par courriel à loisirs@sbdL.net. Notez qu'il n'est pas possible de faire une demande de remboursement aux activités aquatiques rétroactive pour des sessions antérieures.

FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	
Nom et prénom :	
Adresse complète :	
Adresse courriel :	Téléphone :
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU PARTICIPANT N° 1	
Nom et prénom :	Date de naissance :
Nom de l'activité aquatique :	
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU PARTICIPANT N° 2	
Nom et prénom :	Date de naissance :
Nom de l'activité aquatique :	
INSCRIPTION DU PARTICIPANT N° 1	INSCRIPTION DU PARTICIPANT N° 2
Date de l'inscription :	Date de l'inscription :
Nom de l'établissement :	Nom de l'établissement :
1. Tarif résident :	1. Tarif résident :
2. Tarif non-résident :	2. Tarif non-résident :
Différence (1-2) :	Différence (1-2) :

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Total de la différence du (des) participant(s) n° 1 et n° 2 :

_____ \$ - 50 % _____ \$ = _____ \$ (Montant du remboursement)

IMPORTANT : JOINDRE UNE PREUVE DE L'INSCRIPTION À LA VILLE DE QUÉBEC.